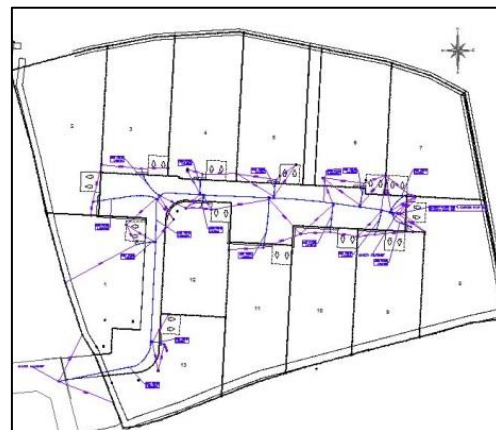




L'objectif de cette notice est de fournir aux entreprises des éléments explicatifs concernant l'utilisation du cahier des charges pour l'élaboration des plans de récolement de réseaux proposé par le Pôle métropolitain du pays de Brest.



- **Quel est son champ d'application ?**

Le cahier des charges vise à l'élaboration de plans de récolement. Il porte sur les réseaux suivants :

- Réseaux d'**eau** (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) ;
- Réseau de **chaleur** ;
- Réseau de  **fibre optique** ;
- Réseau d'**éclairage public** ;
- Réseau de **signalisation lumineuse de trafic**.

- **Quels avantages pour les entreprises ?**

- **Un seul cahier des charges pour le pays de Brest** :
  - ✓ Uniformisation des pratiques pour toutes les collectivités
  - ✓ Uniformisation des pratiques pour plusieurs métiers
  - ✓ Uniformisation des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE)
- **Maîtrise des coûts et des délais** :
  - ✓ Une saisie et des contrôles facilités
  - ✓ Moins d'allers-retours avec le maître d'ouvrage au moment de la réception des plans
  - ✓ Utilisation d'un module mis à disposition gratuitement
  - ✓ Sécurisation des projets grâce à une meilleure localisation des ouvrages
  - ✓ Egalité de traitement des entreprises devant la commande

- **Quelles sont les productions attendues ?**

- Une sortie papier du secteur modifié,
- Un fichier PDF du tracé,
- Des fichiers **SHP** pour faciliter l'intégration dans les logiciels SIG,
- Un fichier **DWG** pour une exploitation immédiate.

- **Quel est son contenu ?**

Le cahier des charges comprend :

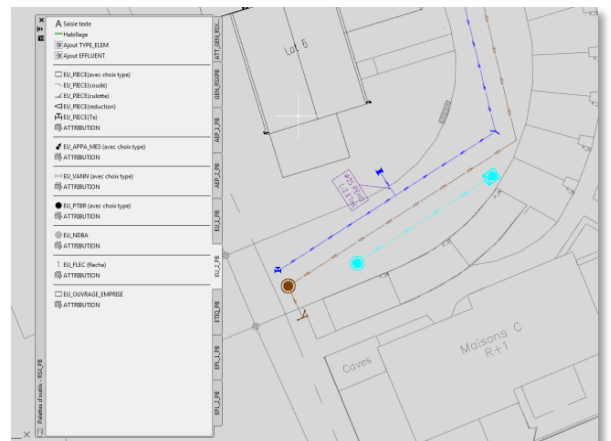
- Des spécifications techniques qui décrivent les règles de levés et de numérisation à respecter quel que soit le type de réseau concerné. Sont notamment mentionnés :
  - ✓ La classe de précision de **3 cm pour l'altimétrie et de 5 cm pour la planimétrie** ;
  - ✓ Le système géodésique RGF 93, associé à la projection Lambert 93 ;
  - ✓ La liste des ouvrages devant être cotés ;
  - ✓ Les familles d'éléments graphiques : arcs, nœuds, objets et surfaces ;
  - ✓ Les relations entre les objets graphiques afin de disposer d'un **réseau topologique** utilisable en modélisation de réseau.
- L'annexe 1 qui décrit pour chaque type de réseau le **modèle de données SIG** à respecter : couches et champs attendus, ainsi que valeurs autorisées.
- L'annexe 2 qui décrit la liste des calques attendus, et les **règles de représentation**.
- L'annexe 3 qui reprend le cahier des charges de Brest métropole pour l'établissement des **plans topographiques**. Ce document peut être utilisé au préalable des extensions de réseaux.

- **Quels sont les logiciels nécessaires ?**

Les entreprises disposent de deux possibilités pour produire des plans conformes au cahier des charges :

- Utilisation d'un logiciel de DAO (Autocad, MicroStation...) associé à un module d'export au format SIG.
- Utilisation du **module d'aide à la saisie et au contrôle des données** mis à disposition gratuitement par le pôle métropolitain. Il nécessite de disposer au préalable d'Autocad Map. Ce module, dont l'utilisation n'est pas obligatoire, permet de s'assurer du respect du cahier des charges. Ses principales fonctionnalités sont les suivantes :

- ✓ L'assistance à la saisie et à la modification ;
- ✓ Le contrôle de conformité avec les prescriptions du cahier des charges ;
- ✓ L'export au format SIG et DAO.



*Module d'aide à la saisie et au contrôle*

- **Plus d'informations**

- Site [GéoPaysdeBrest.fr](http://GéoPaysdeBrest.fr) :
  - ✓ Téléchargement du cahier des charges (rubrique « Espace documentaire ») ;
  - ✓ Guide d'utilisation du module (rubrique « Usage des données » --> « Tutoriel ») ;
  - ✓ Réponses aux questions sur l'utilisation du module (rubrique « Usage des données » --> « Foire aux questions »).
- Pour toute précision complémentaire et pour demander le module d'aide à la saisie et au contrôle : [sig@pays-de-brest.fr](mailto:sig@pays-de-brest.fr).